

FINANCEMENT

Co-financement Erasmus+ : Possible contribution des familles ou des fonds d'action sociale de l'EPL

CONTRACTUALISATION :

1. Convention ERASMUS + et GIP
2. Convention GIP et établissement du consortium

FRAIS versés aux établissements

Pour les étudiants

- o Frais de soutien individuel (montant mensuel pour la mobilité de stage)
fixés par GIP-FCIP et DRAREIC en fonction des taux ERASMUS+
- o Frais uniques d'aide au voyage, sont pris en charge si utilisation de transport « Vert »
- o Frais pour les étudiants ayant moins d'opportunités, pris en charge sur justificatif.

Pour les personnels

- o Frais de voyage
taux forfaitaire appliqué à la distance entre le lieu d'envoi et le lieu d'accueil et selon le mode de transport utilisé
- o Frais de soutien individuel
taux forfaitaire journalier appliqué selon la destination

Frais d'organisation

- > versés forfaitairement au nombre de mobilités des étudiants

LE CIRCUIT FINANCIER

